



Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)

12, rue Blanche

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

secretariat-afproselk@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2019 (PROCES-VERBAL)

Le mercredi 19 juin 2019, Mesdames Katia Aspar, Françoise Bovais-Liégeois, Christine Campin, Nolwenn Crochard (Michon), Hélène Hanse, Sylvie Jacquot, Mathilde Liégeois, Véronique Lopez-Rovidati, Murielle Magnin et Marielle Rouby se sont réunies en assemblée générale ordinaire sur le groupe Facebook « 2019-06-19 AFPROSELK AGO » ouvert à cette occasion.

Mesdames Florence Pruvost, Marielle Rébillon et Sarah-Louise Walker étaient représentées par Mesdames Katia Aspar (Florence Pruvost) et Françoise Bovais-Liégeois (Marielle Rébillon et Sarah-Louise Walker).

L'ordre du jour de l'Assemblée générale était le suivant :

1. Rapport moral de l'année 2017 – projet d'activité 2018-2019,
2. Rapport financier de l'année 2017,
3. Renouvellement et complément au conseil d'administration.

Cette assemblée générale a été convoquée par courrier électronique avec accusé de lecture du 04/06/2019, à destination de tous les membres. Aucun membre de l'association n'en ayant manifesté le souhait, avant le 03/06/2019 à minuit, aucun envoi n'a été effectué en LRAR.

Les votants sont les adhérents agréés par le Conseil d'Administration, à jour de leur cotisation présents (ou représentés) ayant plus de trois mois d'ancienneté à la date de tenue de l'Assemblée (soit avant le 19/03/2019), soit 13 personnes ; Les membres d'honneur (Mesdames Mireille BARNAUD et Marie-Noël GEHIN) pouvant participer aux débats n'ont pas le droit de vote et ne pouvaient recevoir mandat. Elles ne participaient pas à cette assemblée générale

Le quorum étant atteint (1/4 des adhérents à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale), dès l'ouverture à 21h00, l'assemblée pouvait valablement se réunir.

Le secrétariat était assuré par Madame Katia Aspar qui s'était proposée et approuvée à l'unanimité des votants.

Le bureau de vote (pour l'élection au conseil d'administration) est composé de Mesdames Muriel Magnin et Nolwenn Crochard (Michon).

Membres convoqués : 18	Avec droit de vote : 16	Sans droit de vote : 2
Membres présents : 10	Avec droit de vote : 10	Sans droit de vote : 0
Membres représentés : 3	Avec droit de vote : 3	TOTAL VOTANTS : 13

1°/ APPROBATION DU RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 2018 :

Présentation du rapport effectuée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants (membres présents ou représentés) : 13
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le rapport moral de l'année 2018 est **adopté à l'unanimité**.

2°/ APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2018 :

Présentation du rapport effectuée, les votes ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le rapport financier de l'année 2017 est **adopté à l'unanimité**.

3°/ RENOUELEMENT ET COMPLEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Conformément à l'article 8 des statuts, les candidats ont été invités à faire acte de candidatures par écrit avec accusé de réception, au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale (jours calendaires), soit avant le mardi 04/06/2019 par courrier recommandé avec avis de réception adressé au siège de l'association OU par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse de l'association : afproselk@free.fr.

A la date de clôture des candidatures, quatre personnes avaient posé leur candidature par courriel avec accusé de lecture (ordre alphabétique) :

- Madame Catherine (dite Katia) ASPAR (administratrice sortante),
- Madame Christine CAMPIN,
- Madame Murielle MAGNIN,
- Madame Florence PRUVOST-DEWEVRE (administratrice sortante)

Les Statuts prévoient que les candidats sont classés en fonction du nombre de suffrages recueillis et qu'ils sont élus par ordre décroissant de suffrages et que, pour être élus, il faut avoir recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité de voix, ils sont élus au bénéfice de l'âge.

Conformément au règlement du vote, la séance est suspendue à 21 : 43 pour permettre aux participants ayant le droit de vote d'envoyer leur bulletin sur la messagerie du club (afproselk@free.fr).
Mesdames

En raison de problèmes de connexion (orages) et de la nécessité pour certains votants de passer en « bas débit », la collecte des votes sur la messagerie du club est difficile.

La séance reprend à 22 : 38 pour la proclamation des résultats par Mesdames Murielle Magnin et Nolwenn Michon.

- Nombre de votants (présents ou représentés) : 13
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Détail des votes :

Nom	Nombre de voix	Classement
- Mme Catherine ASPAR	13	1
- Mme Christine CAMPIN	10	4
- Mme Murielle MAGNIN	13	1
- Mme Florence PRUVOST-DEWEVRE	11	3

Deux postes étant pourvus pour 3 ans (renouvellement), un poste étant pourvu pour deux ans (durée restant à courir) et le dernier pour un an (durée restant à courir), sont élues :

- Pour trois ans (sortant à l'AG 2022) : Mesdames Catherine Aspar et Murielle Magnin
- Pour deux ans (sortant à l'AG 2021) : Madame Florence Pruvost
- Pour un an (sortant à l'AG 2020) : Madame Christine Campin

Conformément aux Statuts, le Conseil d'Administration se réunira en continuité de l'Assemblée générale pour élire son Bureau.

6°/ QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse

L'Assemblée générale ordinaire est achevée à 22 : 45.

Le 15 /08 / 2019 La Secrétaire de séance :  Mme Catherine (Katia) ASPAR	Le 15/08/2019 La Présidente :  Mme Françoise BOVAIS
---	--

fib

**OBJET : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2019 –
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018 -.**

Voici la présentation du bilan comptable de l'exercice 2018 qui a été adressée au LOOF le 17/02/2019 à l'appui de la réadhésion du club AFPROSELK et conformément à ses obligations statutaires.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2018 COMPRENNENT :

1. Les apports en numéraire ou virements :

- ✓ Le solde du compte courant au 31/12/2017 = 1.466,24€,
- ✓ Les encaissements pour demande d'adhésion = 440,00€,
- ✓ Les demandes de diplômes = 160,00€,
- ✓ Les transmissions de certificats de conformité = 70,00€,
- ✓ La subvention du LOOF pour avoir rempli nos obligations statutaires en organisant les spéciales d'élevage de Cuers et Charleville-Mézières = 450,00€.

2. Les apports en nature pris en charge à titre professionnel ou personnel par des membres du bureau (sponsoring de la Chatterie des Furoles d'Ajol) :

- ✓ Les fournitures de bureau (éditions de diplômes, correspondance et affranchissement, enveloppes) = non chiffré,
- ✓ Les consommables informatiques ou d'imprimante (stockage de données, toner et encre, papier, bristol, enveloppes) = non chiffré,
- ✓ Les petites fournitures (tampons encreurs, centres de cocardes) = non chiffré,
- ✓ L'Affranchissement courant (y compris AGO 2018) = non chiffré.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2017 COMPRENNENT :

1. La cotisation d'adhésion au LOOF = 60,00€ (adhésion personne morale),
2. Spéciale d'élevage Saint-Raphaël (bourse + conformités offertes) = 255,00€
3. Spéciale d'élevage Saint-Raphaël : cadeaux d'accueil = 57,60€
4. Spéciale d'élevage Saint-Raphaël : récompenses vainqueurs = 200,00€
5. Spéciale d'élevage Saint-Raphaël : diplômes = 15,00€
6. Spéciale d'élevage Charleville-Mézières : cadeaux d'accueil = 69,12€



7. Spéciale d'élevage Charleville-Mézières : récompenses vainqueurs = 198.19€
8. Frais financiers : frais de tenue de compte = 55,20€
9. Impôts et taxes : néant,
10. Charges constatées d'avance pour 2019 : Cadeaux spéciale d'élevage de Cuers = 250,00€
11. Charges constatées d'avance pour 2019 : Cocardes Façonnage 2 spéciales 2019 = 120,00€
12. Charges constatées d'avance pour 2019 : Cocardes ruban = 69,74€
13. Autres : Aucun.

L'ASSOCIATION N'A ENCAISSE AUCUNE RECÉTE D'INVESTISSEMENT NI EFFECTUE AUCUNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT.

Pour AFPROSELK,
La Trésorière :



Catherine (Katia) ASPAR

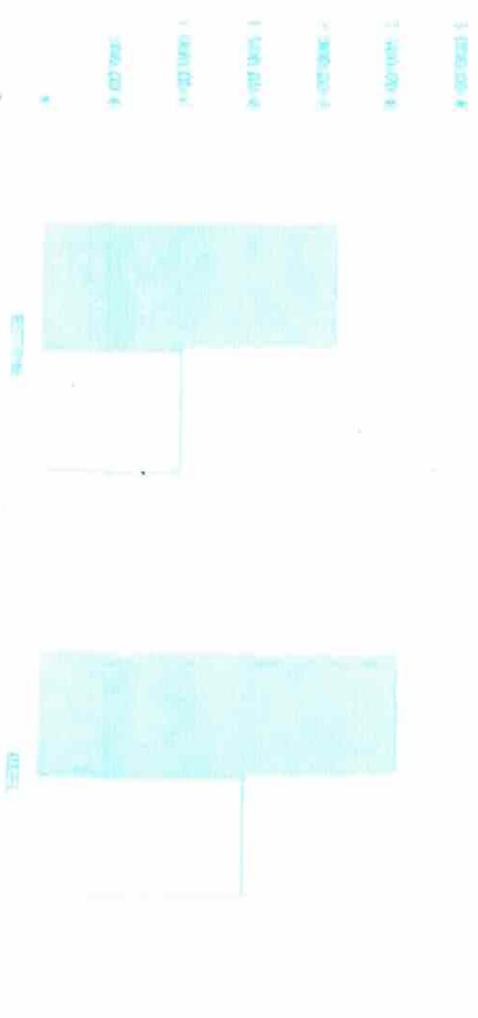
ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PROMOTION DU SELKIRK BILAN COMPTABLE 2018

A.F.P. REUSELLE Suroccident
112, rue du Val d'Audoubert
91003 AUBRY-LEZ-BOIS Cedex
Tél : 098 24 10 20 99

2018/2019

TOTAL BUDGET	ESTIMÉ	REEL	DIFFÉRENCE
Revenus	2 120,00 €	2 586,24 €	466,24 €
Dépenses	1 010,00 €	1 480,17 €	470,17 €
Salde (Revenus moins dépenses)	1 110,00 €	1 106,07 €	3,93 €

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET



POSTES	MONTANT	% DES ESTIMÉS	REPARTITION DE 15 %
M. St-Raphael subv. don. préventifs COF	255,00	17,2%	38,25
30/11/18 commune de Cadoux SE Cui	250,00	16,9%	37,50
SE St-Raphael Recompenses vétérinaires	200,00	13,5%	30,00
SE Charleville Cadoux gagnants	198,19	13,4%	29,73
Coeurdes Charleville (fournitures)	120,00	8,1%	18,00
Total	1 023,19	69,1%	153,48

CLÉF	ESTIMÉ	REEL	DIFFÉRENCE
Trésorerie au 01/01/2018	1 000,00 €	1 466,24 €	466,24 €
Abonnements (16 adhésions au 31/12/18 - 2018)	450,00 €	440,00 €	10,00 €
Dépenses (32 adhésions)	80,00 €	160,00 €	80,00 €
Contributions	140,09 €	70,00 €	70,09 €
Affaires	- €	- €	- €
Subvention LOCF (spéciale 2017)	450,00 €	450,00 €	- €
Ventes d'actifs (provident)	- €	- €	- €
Total	2 120,00 €	2 586,24 €	466,24 €

SERVICE ou RESOURCE	ESTIMÉ	REEL	DIFFÉRENCE
Salaires	- €	- €	- €
Déplacement délégation US Charleville	- €	145,32 €	145,32 €
Commission	- €	- €	- €
Personnel total	- €	145,32 €	145,32 €

FRANCS DÉPENSÉS	ESTIMÉ	REEL	DIFFÉRENCE
Frais remis de compte	60,00 €	55,20 €	4,80 €
Frais d'intervention bancaires	- €	- €	- €
Frais de découvert bancaire	- €	- €	- €
SE St-Raphael cadoux d'accueil	70,00 €	57,60 €	12,40 €
SE St-Raphael Recompenses vétérinaires	200,00 €	200,00 €	- €
SE St-Raphael diplômés	15,00 €	- €	15,00 €
COF LOCF 2017 (CFR090527-301710)	60,00 €	60,00 €	- €
SE St-Raphael subv. don. préventifs COF	- €	255,00 €	255,00 €
SE Charleville cadoux d'accueil	60,00 €	69,12 €	9,12 €
SE Charleville Cadoux gagnants	200,00 €	198,19 €	1,81 €
Affranchissement courrier	30,00 €	- €	30,00 €
Affranchissements AGO 2018/2018	70,00 €	- €	70,00 €
Edition dossiers AGO 2018/2018	115,00 €	- €	115,00 €
30/11/18 commune Cadoux SE Cui	- €	250,00 €	250,00 €
Coeurdes Charleville (fournitures)	60,00 €	120,00 €	60,00 €
Rabais pour coarctes 2 spéciales	70,00 €	69,74 €	0,26 €
Autres	- €	- €	- €
Total	1 010,00	1 480,17	470,17